

# COUPS DE VENTS 2017

6<sup>ème</sup> édition du  
**CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION POUR  
ORCHESTRE A VENT**

sur le thème de la Paix

Date limite d'inscription : 1er juin 2016  
Date limite d'envoi des œuvres 29 juillet 2016

---

**Un évènement soutenu par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais**

---

## **Article 1**

Coups de Vents, avec le soutien du Conseil Général du Nord et le Conseil Général du Pas-de-Calais, organise le Concours International de Composition biennal pour Orchestre à Vent « Coups de Vents ».

## **Article 2**

Le concours a pour objet d'enrichir le répertoire des musiques originales pour Orchestre à Vent. Toutes les esthétiques et toutes les formes musicales sont admises. Les transcriptions ne sont pas acceptées.

## **Article 3**

Le concours est ouvert à tous les ressortissants de tous les pays sans limite d'âge. La date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2016.

## **Article 4**

Tant qu'elle est en lice, l'œuvre présentée devra être libre de droit et non-éditée.

La participation à ce concours étant gratuite, les compositeurs sélectionnés lors des éliminatoires s'engagent en contrepartie, à mentionner le nom de « Coups de Vents » sur tous les supports visuels et sonores faisant apparaître le titre de l'œuvre : édition des partitions, publications de CD, DVD, livres, programmes, affiches, etc. Ainsi les œuvres sélectionnées lors des éliminatoires porteront la mention « sélection officielle Coups de Vents 2017 » ; les œuvres finalistes porteront la mention « Œuvre finaliste Coups de Vents 2017 » et enfin les œuvres lauréates porteront la mention « Lauréat Coups de Vents 2017 » en précisant le Prix obtenu.

## Article 5

**Le style et le degré de difficulté sont libres, cependant, afin de rendre l'interprétation de l'œuvre accessible à des orchestres amateurs de haut niveau (niveau de difficulté 4 de l'échelle internationale qui en comporte 6), le compositeur devra obligatoirement prévoir des « ossia » ou des « à défaut » afin de les substituer aux parties instrumentales trop difficiles pour le niveau 4. Ces mentions figureront sur le score et le matériel d'orchestre. Le non respect de cette obligation entraînera systématiquement et irrévocablement l'élimination de l'œuvre lors des épreuves de sélections.**

La durée de l'œuvre doit se situer entre 8 et 12 minutes.

Les œuvres doivent être impérativement présentées en partition complète (full score). Le matériel d'orchestre (parties séparées) devra être joint au full score. Le score sera imprimé au format A3 en recto verso. Le matériel d'orchestre sera imprimé au format A4 en recto verso.

## Article 6

A l'issue du concours, si les compositeurs le souhaitent, les œuvres sélectionnées au cours des éliminatoires pourront être éditées par le(s) éditeur(s) partenaire(s) du concours Coups de Vents.

## Article 7

**Aucune indication d'identité du compositeur ne doit figurer sur l'œuvre** et le titre doit être indiqué sur l'enveloppe (voir article 8). Les indications à caractère musical sont mentionnées en Français ou en Italien. Le compositeur pourra également joindre à la partition un texte de présentation de l'œuvre, ainsi qu'un enregistrement audio ou vidéo.

## Article 8

L'envoi des œuvres devra se faire obligatoirement de la manière suivante :

a) mettre l'œuvre dans une enveloppe indiquant son titre.

b) joindre une deuxième enveloppe cachetée contenant les informations suivantes:

nom, prénom, sexe, nationalité, adresse complète postale et adresse électronique, pays, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, titre de l'œuvre ainsi qu'une déclaration signée et datée par le compositeur déclarant que son œuvre est inédite (voir art. 4).

Ces informations seront libellées obligatoirement en Français, Anglais, Allemand ou Espagnol. Sur cette deuxième enveloppe, obligatoirement cachetée, doivent être inscrits : le titre de l'œuvre et la mention "confidentiel".

Ces deux enveloppes doivent être mises sous pli unique dans lequel peut être joint un enregistrement de l'œuvre.

Ce pli sera adressé en recommandé à l'adresse suivante :

Coups de Vents

Concours International de Composition

15 rue du Jeu de Mail

59140 Dunkerque - FRANCE

avant **le vendredi 29 juillet 2016 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

## Article 9

Le jury, constitué d'artistes de renommée internationale (compositeurs, chefs d'orchestre, interprètes...) procédera aux éliminatoires du 1er au 15 septembre 2016.

## Article 10

A l'issue de ces premières délibérations sur table, les compositeurs dont les œuvres ont été sélectionnées seront informés par courrier de leur qualification pour la suite des épreuves de sélection, à partir desquelles les œuvres seront interprétées par les orchestres du réseau Coups de Vents, afin d'être jugées en concerts publics, par un jury international.

Aucune indication d'identité du compositeur ne devra figurer sur les parties d'orchestre.

## Article 11

Les œuvres sélectionnées pour les épreuves finales (1/4 et/ou 1/2 finales) seront interprétées au printemps 2017 par des orchestres de haut niveau et jugées en concerts publics dans différentes villes de la Région Nord/Pas-de-Calais (et éventuellement dans des villes des régions transfrontalières). La finale se déroulera fin juin ou début juillet 2017.

## Article 12

Les jurys qui se réuniront pour les éliminatoires, puis pour les épreuves finales (1/4 et/ou 1/2 finales, puis finale) de ce Concours seront placés sous une présidence unique mais seront constitués à chaque fois de personnalités différentes.

## Article 13

Les résultats seront proclamés à l'issue des délibérations de chaque étape du concours. Afin de préserver l'anonymat jusqu'à l'issue de la finale, seul le nom de l'œuvre sera annoncé. Les compositeurs seront informés des résultats à l'issue de chaque étape du 6<sup>ème</sup> CIC. Il est demandé à chaque candidat d'observer la plus grande discrétion concernant les résultats, et ce jusqu'à l'annonce officielle des résultats lors de la finale.

## Article 14

A l'issue de la finale du 6<sup>ème</sup> CIC, les prix attribuables seront les suivants :

1<sup>er</sup> prix : 8 000 Euros

2<sup>ème</sup> prix : 4 000 Euros

3<sup>ème</sup> prix : 2 000 Euros.

Des prix spéciaux et des mentions pourront être attribués par le jury.

## Article 15

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner les prix.

## Article 16

L'orchestration de l'œuvre comprendra **obligatoirement** les parties suivantes :

Bois :

2 Flûtes (ut)

2 Hautbois (ut)

1 Petite Clarinette (mi-b)

Clarinettes (si-b), parties 1, 2 et 3

1 Clarinette basse (si-b)

2 Bassons (ut)

2 Saxophones alto (mi-b), 2 Saxophones ténor (si-b), 1 Saxophone baryton (mi-b)

Cuivres :

4 Trompettes (si-b ou ut) ou Cornets (si-b)

4 Cors (fa)

3 Trombones dont 1 Trombone basse

2 Euphoniums ou Saxhorns baryton-basse

1 Tuba (ut) et/ou 1 Contrebasse (si-b)

Percussions :

Timbales

Percussions (pour 4 percussionnistes au maximum)

L'orchestration pourra proposer les parties optionnelles suivantes :

1 Flûte piccolo, 1 Cor anglais (fa), 1 Saxophone soprano (si-b), 1 Bugle (si-b), 1 Contrebasse à cordes, 1 Harpe, 1 Piano (impérativement non concertants), 1 guitare (acoustique ou électrique), 1 chanteur ou 1 chanteuse.

La nomenclature précise de l'œuvre devra apparaître sur la page de garde du score ainsi que le détail des instruments de percussions utilisés.

#### **Article 17**

Il ne sera accepté qu'une seule œuvre par compositeur.

#### **Article 18**

Les manuscrits (ou imprimés) présentés à ce concours resteront la propriété de Coups de Vents et ne seront pas renvoyés à leur auteur.

#### **Article 19**

Les candidats inscrits acceptent les clauses du règlement. Toute non observation de l'un des articles du présent règlement entraînera de plein droit et sans recours l'élimination du candidat.

#### **Article 20**

La version française de ce présent règlement sera la version officielle et de référence en cas de litige.

#### **Article 21**

La décision du jury est sans appel.

# COUPS DE VENTS 2017

## 6<sup>ème</sup> édition du CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE A VENT

sur le thème de la Paix

Date limite d'inscription : 1er juin 2016  
Date limite d'envoi des œuvres 29 juillet 2016

---

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS à joindre obligatoirement à l'œuvre soumise au 6<sup>ème</sup> Concours International de Composition selon les prescriptions de l'article 8 du règlement du concours.**

A remplir en caractères d'imprimerie.

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :  M  F

Nationalité : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Pays : .....

Tel : ..... Fax : .....

Email : ..... Site internet : .....

Merci de nous joindre la liste de vos œuvres déjà éditées.

### Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), .....

déclare que l'œuvre .....

que je sou mets au Concours International de Composition Coups de Vents 2017 est inédite et n'a jamais fait l'objet d'une édition (voir art. 4).

Date

Signature

Fiche de renseignements à télécharger et à renvoyer avec votre œuvre au plus tard **le vendredi 29 juillet 2016 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi à :

Coups de Vents  
Concours International de Composition  
15 rue du Jeu de Mail  
59140 Dunkerque - FRANCE

Renseignements / Demande de documents :  
Email : [contact@coupsdevents.com](mailto:contact@coupsdevents.com) / Site Internet : [www.coupsdevents.com](http://www.coupsdevents.com)